

Image not found or type unknown



Mon directeur peut-il changer mes conditions de travail?

Par **marion51**, le **31/08/2010** à **13:38**

Bonjour,
Je suis chargée de communication depuis deux ans dans une petite entreprise. Je travaille au siège tout le temps. Mon employeur, avec qui ça ne passe plus en ce moment, veut me voir démissionner. Sa dernière idée pour m'y pousser: me demander tous les après-midi de partir sur le terrain avec une voiture de l'entreprise, dans des territoires reculés du département (une heure à une heure et demi de transport aller). En a-t-il le droit alors que dans mon contrat de travail il est stipulé que je travaille au siège social et qu'il ne fait pas mention de mobilité ou itinérance...?
Merci pour votre retour!
PS: je n'ai aucune envie de partir sur le terrain...

Par **lol**, le **01/09/2010** à **20:21**

Ces déplacements allongent-ils votre temps de travail total sur votre journée?